



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 janvier 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-quatrième session

28 février-2 mars 2000

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : questions et tendances nouvelles et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes**

#### **Déclaration présentée par la Fédération internationale de la vieillesse, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

\* \* \*

La quatrième Conférence mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue à Montréal, a achevé l'élaboration d'un document qui est le fruit de délibérations et de suggestions de groupes membres. Plus de 1 200 participants venus de 68 pays ont contribué à la rédaction finale de ce document dont on trouvera des extraits ci-dessous.

Le monde fait face à des changements sans précédent. Dans les 30 prochaines années, le nombre de personnes âgées sur la planète devrait tripler, cette augmentation étant surtout sensible dans les pays en développement. Les personnes âgées enrichissent toutes les sociétés et les bénéfices possibles de cet enrichissement seront encore plus grands par suite des changements démographiques.

Le vieillissement est un phénomène naturel. Les personnes âgées représentent une ressource précieuse.

Elles sont les dépositaires de la tradition, de la culture, des connaissances et du savoir-faire. Ces qualités sont essentielles au maintien de liens entre les générations.

La vaste majorité des personnes âgées apportent des contributions vitales à leur société, à leur famille et à leur communauté en qualité de travailleurs, de dispensateurs de soins, de bénévoles, de mentors et de citoyens actifs.

On assiste à un accroissement des inégalités entre les pays en développement et les pays développés, entre les milieux ruraux et les milieux urbains, ainsi qu'au sein des pays.

L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent élaborer des stratégies fondées sur des objectifs réalistes et mesurables pour s'assurer que la population mondiale vieillit bien et qu'elle jouit d'un avenir sûr et productif.

Nous constatons avec inquiétude que les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées de 1991 ne sont toujours pas respectés ni reconnus universellement, et que le Plan d'action international sur le vieillissement, adopté à Vienne en 1982, n'est pas encore pleinement mis en oeuvre.

---

\* E/CN.6/2000/1.

En conséquence, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions de travailler de concert avec les gouvernements nationaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et le secteur associatif en vue de régler les problèmes urgents exposés ci-dessous.

### Problèmes

De nombreuses personnes âgées à travers le monde ne disposent pas du strict nécessaire en raison de pratiques discriminatoires fondées sur l'âge, les handicaps, l'origine ethnique, la race, le sexe ou la religion, ou encore de certaines pratiques d'embauche et obstacles législatifs. Les femmes, qui représentent la majorité de la population âgée, souffrent de façon disproportionnée de la pauvreté, d'un mauvais état de santé et de l'isolement.

La pauvreté et l'exclusion demeurent les plus graves menaces auxquelles sont exposées les femmes âgées dans le monde. Les inégalités existant en matière de revenus et d'emploi mais aussi de droit successoral et de droit relatif à la propriété font que les femmes âgées ont tendance à être plus pauvres et plus dépendantes que les hommes âgés.

De trop nombreuses femmes âgées vivent dans la pauvreté et n'ont même pas accès aux services sociaux véritablement élémentaires. En outre, dans la mesure où les femmes vivent en général 5 à 10 ans de plus que les hommes et risquent donc davantage de se retrouver veuves, il est nécessaire d'accorder une plus grande attention à la question de la situation financière des femmes âgées.

Les personnes âgées souffrant d'incapacités se heurtent à des obstacles culturels et socioéconomiques qui influent sur la qualité de leur vie.

C'est dans les pays en développement que le taux de vieillissement de la population est le plus rapide et les difficultés économiques sont les plus grandes; ces pays ne disposent toutefois pas des infrastructures nécessaires aux plans financier, social et sanitaire pour faire face à ces problèmes.

Dans de nombreuses régions du monde, les femmes âgées sont désavantagées à bien des égards en raison de leur sexe : abandon, état de santé médiocre, etc. Nombre de femmes arrivent au troisième âge en mauvaise santé en raison des privations qu'elles ont subies tout au long de leur vie. Bien que les femmes vivent

plus longtemps que les hommes, elles ne se portent pas forcément mieux que ces derniers. Elles ont, en effet, une plus grande propension à l'ostéoporose, à l'hypertension, au cancer et aux arrêts cardiaques. Les femmes âgées sont davantage sujettes aux dépressions (environ deux fois plus que les hommes) en raison de leur isolement social, de leurs difficultés financières, du surmenage lié aux responsabilités familiales et du manque de contrôle sur leurs choix de vie. Les ménages monoparentaux dirigés par une femme ont généralement des revenus moindres et sont plus dépendants de la famille et de l'État pour les soins de santé, en particulier quand ils sont dirigés par une femme âgée.

Les effets dévastateurs des conflits et des maladies, comme le sida, ont profondément modifié la structure démographique de certains pays, rendant les personnes âgées encore plus vulnérables.

Les grands-mères, qui doivent souvent s'occuper de leurs petits-enfants devenus orphelins après le décès de leurs parents dû au sida, sont elles-mêmes exposées à la maladie dans la mesure où elles sont mal informées des précautions à prendre quand elles s'occupent de leurs petits-enfants séropositifs.

Nous réaffirmons le Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement de 1982, ainsi que les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées de 1991 (résolution 46/9 de l'Assemblée générale, annexe). Ces principes sont à classer suivant les catégories suivantes :

- Indépendance;
- Participation;
- Épanouissement personnel et dignité.

La promotion de ces principes figurait parmi les objectifs fixés par le Secrétaire général dans le cadre du lancement et de la promotion de l'Année internationale des personnes âgées.